

LE PARCOURS BAFA TPM



LES ORGANISMES DE FORMATION *(liste non exhaustive)*

- **UFCV**
2, avenue Rue du Monastère
13004 Marseille
☎ 04 83 76 09 83
paca@ufcv.fr
- **Planète Sciences Méditerranée**
6, rue Antelme
83500 La Seyne-sur-Mer
☎ 04 94 94 29 81
83.mediterranee@planete-sciences.org
- **La FOL 83 - La ligue de l'enseignement**
141, avenue Marcel Castié
83000 Toulon
☎ 04 98 00 10 30 - formation@laligue83.org
- **Odel**
9, rue d'Antrechaus
83000 Toulon
☎ 04 94 92 59 85 - infos@odel.fr
- **IMSAT**
Campus de la Grande Tourrache
Avenue François Arago
ZI Toulon Est
83130 La Garde
☎ 04 94 75 24 15 - contact@imsat.com

- **Les Francas**
304, avenue de Forbin
83100 Toulon
☎ 04 94 61 15 93
accueil@francas83.fr
- **UCPA**
12, avenue Tony Garnier
69007 Lyon
☎ 04 72 78 04 50
bafabafd@ucpa.asso.fr

EN SAVOIR PLUS MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
83041 Toulon Cedex 09
Service Jeunesse et Proximité
☎ 04 23 26 19 05
bruno.mellerin@metropoletpm.fr

Impression : SIRA - Ne pas jeter sur la voie publique.

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX

LE PARCOURS BAFA TPM

Une aide financière pour passer le BAFA



Dans le cadre de ses actions en matière de Jeunesse, la Métropole Toulon Provence Méditerranée met en place une aide au financement du BAFA pour les 17-25 ans. L'objectif : développer l'engagement et l'employabilité des jeunes en leur permettant d'accéder à une formation favorisant l'acquisition d'une expérience professionnalisante.

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX

LE PARCOURS BAFA TPM

POUR QUI ?

Tout jeune de 17 à 25 ans, domicilié sur une des 12 communes de TPM.

LES CONDITIONS

- Être inscrit au 1^{er} module BAFA auprès d'un organisme agréé pour la formation BAFA.
- Déposer sa demande à la Métropole TPM par le biais d'un prescripteur identifié*.

(*) Prescripteurs : les 12 services jeunesse de TPM, leurs Accueils collectifs de mineurs (ACM) ou structures délégataires le cas échéant.

MONTANT DE L'AIDE

- Aide financière pour la réalisation du 1^{er} module BAFA, versée directement à l'organisme de formation d'un montant maximum de 400 €.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- Une convention est établie entre la commune, l'association délégataire (le cas échéant), le bénéficiaire, l'organisme agréé pour la formation BAFA, la CAF du Var et TPM précisant les engagements de chacun et en particulier : les conditions de l'aide et les modalités de paiement par TPM à l'organisme agréé de formation (RIB, facture et attestation de réalisation de la formation).
- Durée de la convention : 18 mois à compter de la date de sa notification.
- L'organisme de formation s'engage à communiquer à la Métropole TPM l'attestation de réalisation du 1^{er} module, sa facture et son RIB.
- La commune s'engage à recevoir le jeune pour le stage du module 2, selon sa capacité d'accueil.
- Et/ou à recruter le jeune après l'obtention du BAFA pendant l'été, les vacances scolaires et/ou durant les périodes périscolaires, selon sa capacité d'accueil.
- Après avoir obtenu le BAFA, le jeune devra remplir le formulaire de la CAF (joint à la convention) et l'adresser à TPM.
- La CAF du Var versera la prime de réussite au BAFA sur justificatif du formulaire mentionné ci-dessus dûment rempli, signé et transmis à TPM.



LA FORMATION BAFA, C'EST QUOI ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) forme à l'encadrement de groupes d'enfants. Il favorise l'acquisition d'une expérience professionnalisante ; c'est le moyen d'en apprendre plus sur soi, sur les autres et bien sûr, d'ajouter une ligne très valorisante sur son CV. La formation BAFA lie la théorie et la pratique, avec un premier module de formation théorique de 8 jours minimum, suivi d'un stage de 14 jours minimum, puis d'une formation d'approfondissement de 6 ou 8 jours minimum.

LE PARCOURS BAFA TPM, C'EST QUOI ?

La Métropole agit pour les jeunes avec la mise en place d'un parcours BAFA, en partenariat avec les communes du territoire et de la CAF du Var. La Métropole propose donc une aide, d'un montant maximum de 400 €, cumulable à celles déjà existantes. Cette action permet notamment de répondre à un besoin en recrutement d'animateurs des communes.



LES AIDES INSTITUTIONNELLES EXISTANTES

Ci-dessous les aides auxquelles il est possible de prétendre. Il convient de vous rapprocher des organismes pour en connaître les conditions particulières.

Organismes	Montants	Contacts
Caisse Nationale d'Allocations Familiales	200 €	☎ 3230
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	70 / 150€	bafa@maregionsud.fr
Conseil Départemental du Var	150 €	varjeunesse_aides@var.fr
CAF du Var Prime à l'obtention du BAFA dans le cadre du Parcours BAFA TPM	400 €	38, rue Emile Ollivier 83083 Toulon
Toulon Provence Méditerranée Fonds d'Aide aux Jeunes dans le cadre du Parcours BAFA TPM	200 €	☎ 04 94 93 37 25 / 04 94 93 37 27 fajtpm@metropoletpm.fr
Toulon Provence Méditerranée Parcours BAFA TPM	400 €	☎ 04 23 26 19 05 bruno.mellerin@metropoletpm.fr

LES AIDES DES COMMUNES

Ci-dessous les aides proposées par les communes de la Métropole TPM. Il convient de vous rapprocher de votre commune pour en connaître les montants et les conditions particulières.

Communes	Parcours	Contacts
Hyères	Pass Junior	☎ 04 94 00 82 13 espace.jeunesse@mairie-hyeres.com
La Garde	Pass'Point Citoyen Carte Pass Jeunes	☎ 04 94 08 98 00 amoutet@ville-lagarde.fr
Carqueiranne	Dispositif d'aide au BAFA	☎ 06 09 86 07 09
La Seyne-sur-Mer	Bourse Jeune	☎ 04 94 06 07 80 bij83500@gmail.com
Toulon	Carte Jeune	☎ 04 83 16 65 20 cartejeunetoulon@mairie-toulon.fr